

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 13.057

## DECISION

*Portant établissement des tarifs pour l'utilisation  
de la Maison des Associations  
à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013  
= ° = ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 18 mars 2011 (DC N° 11/093) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 21 mars 2011,

## D E C I D E

- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<b><u>I – Associations Loi de 1901 ayant leur siège social à ROYAN et exerçant leur activité sur la commune</u></b>		
○ Gratuité si moins de 360 réunions par an		
○ A partir de 360 réunions par an	450,00 €/an	459,00 €/an
<b><u>II – Associations de copropriétaires</u></b>		
○ Journée	84,70 €/an	86,50 €/an
○ ½ Journée	43,55 €/an	44,50 €/an
<b><u>III – Organismes ou associations exerçant leur activité sur le territoire de la commune de ROYAN dans la limite de deux fois par an</u></b>		
○ Gratuite		
<b><u>IV – Organismes ou associations exerçant une mission d'intérêt général</u></b>		
○ Gratuite		
<b><u>V – Associations exerçant une activité concurrentielle</u></b>		
○ Salle « Sarah Bernhardt »	64,25 €/jour	65,50 €/jour
○ Autres salles	20,40 €/jour	20,80 €/jour
<b><u>VI – Location de bureaux</u></b>		
○ Journée	29,10 €	29,70 €
○ ½ Journée	16,30 €	16,60 €
○ Permanence (+ 10 fois/an)	13,25 €/jour	13,50 €/jour
<b><u>VII – Location de placards</u></b>		
○ Petits placards	18,35 €/an	18,70 €/an
○ Grands placards	26,50 €/an	27,00 €/an
○ Très grands placards	34,20 €/an	34,90 €/an
○ Rez-de-Chaussée	50,50 €/an	51,50 €/an

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 7525 et 7083 Fonction 025 du Budget communal.

Fait à ROYAN, le 06 février 2013

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD